RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 40010
Numéro SIREN : 317 750 313
Nom ou dénomination : SOCIETE HOTELIERE DE MOULINS-CHAMPMILAN - LE RELAIS D AVRILLY "dite SHMC-SARA"

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2013 sous le numéro de dépôt 1373

SOCIETE HOTELIERE DE MOULINS CHAMPMILAN – LE RELAIS D'AVRILLY
Société Anonyme
Au capital de 1.194.980 Euros
Siège social : TOULON SUR ALLIER (Allier)
2, Rue de la Mairie
RCS CUSSET : 317 750 313

T. de Commerce de CUSSET
N° dépôt A 1373
17 JUIL. 2013
N° R.C. 317 750 313

2013 00 2272
7 2013 000 296
Le 17/07/2013

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET

La soussignée,

Madame Françoise COINTET demeurant à NOISY LE ROI (Yvelines) – Domaine de la Tuilerie – 42, Allée de Chaponval,

Agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, au nom et pour le compte de la société dite « SOCIETE HOTELIERE DE MOULINS CHAMPMILAN – LE RELAIS D'AVRILLY », Société Anonyme au capital de 1.194.980 euros, ayant son siège social à TOULON SUR ALLIER (Allier) – 2, Rue de la Mairie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 317 750 313,

Ayant pour avocat la société NOVO CONSEILS sise à TOULON SUR ALLIER (Allier) RN7 – Le Grand Chemin.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société dite « SOCIETE HOTELIERE DE MOULINS CHAMPMILAN – LE RELAIS D'AVRILLY » clôture habituellement ses exercices sociaux le 31 Décembre de chaque année,
- Que le dernier exercice social s'est clôturé le 31 Décembre 2012,
- Qu'elle doit en conséquence réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 Juin 2013,
- Que ladite assemblée générale a été convoquée pour le Jeudi 27 Juin 2013 à 15 heures à CLERMONT FERRAND (Puy de Dôme) – 3, Boulevard Ambroise Brugière,
- Que le Commissaire aux comptes n'a pas été en mesure d'effectuer les diligences qu'il a à accomplir dans le cadre de sa mission,
- Qu'il a, à cet effet, produit un rapport de carence.

C'est pourquoi le requérant sollicite de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CUSSET une prolongation jusqu'au 31 Décembre 2013 du délai imposé pour la consultation des actionnaires.

Fait à CLERMONT FERRAND, le 27 Juin 2013

TRIBUNAL de COMMERCE de CUSSET

Ordonnance

Nous, Laurent TETE, Président du Tribunal de Commerce de CUSSET,

Assisté de Bertrand DUBUJADOUX, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce ;

Vu l'article L. 225-100 du code de commerce pour les sociétés anonymes et l'article L. 223-26 du code de commerce pour les sociétés à responsabilité limitée ;

Prorogeons **jusqu'au 31/10/2013** le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 de la société **SOCIETE HOTELIERE DE MOULINS CHAMPMILAN - LE RELAIS D'AVRILLY**, SA au capital de 1 194 980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de CUSSET sous le n° 317 750 313 et dont le siège social est situé : 2 rue de la Mairie - 03400 Toulon sur Allier

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de CUSSET et les frais mis à la charge du requérant.

Liquidons les dépens à la somme de 38.17 euros dont T.V.A. 5.28 euros.

Fait à CUSSET, le 16/07/2013

Le Greffier,

Le Président,